

Yaoundé, le 03 SEPT 2019

19/0038A

## Communiqué Radio/Presse (Plusieurs lectures)

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques informe l'opinion publique nationale et internationale, et en particulier la communauté Universitaire, que **l'Institut International de Formation Professionnelle « ENRODAR »**, situé au lieu-dit carrefour CHU, immeuble Saint Antoine, du quartier MELEN-YAOUNDE, n'est pas une institution d'enseignement supérieur autorisée à assurer des formations post secondaires, conformément à la réglementation en vigueur.

Par conséquent, tous les diplômes délivrés par ledit institut au nom du Ministère de l'Enseignement Supérieur sont nuls et de nul effet.

LE MINISTRE D'ETAT,  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,



Jacques FAME NDONGO

Calcom

1033